

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article360>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IEN Circonscription
Maromme

Conseil d'évaluation de l'École : l'évaluation des établissements

- ADMINISTRATIF - Direction d'école -



Date de mise en ligne : lundi 27 juin 2022

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement.

Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement.